

TRAITEMENT COMPTABLE DES OPERATIONS DE VENTES

- **Objectif(s)** : être capable :
 - d'analyser les factures de DOIT relatives aux opérations de vente,
 - d'enregistrer les opérations.

- **Pré-requis** :
 - connaissance des documents commerciaux : factures de DOIT,
 - maîtrise des opérations de facturation.

- **Modalités** :
 - série d'exemples de difficultés progressives.

TABLE DES MATIERES

CAS PRATIQUE – Présentation.....	4
1. Ventes de prestations de services.....	5
1.1. Document.....	5
1.2. Remarques.....	5
1.3. Annexes.....	5
1.3.1. Annexe 1a : Comptes.....	5
1.3.2. Annexe 1b : Journal.....	6
1.4. Correction.....	6
1.4.1. Travail 1a : Comptes.....	6
1.4.2. Travail 1b : Journal.....	6
2. Ventes de produits finis avec réduction commerciale.....	7
2.1. Document.....	7
2.2. Remarques.....	7
2.3. Annexes.....	7
2.3.1. Annexe 2a : Comptes.....	7
2.3.2. Annexe 2b : Journal.....	8
2.4. Correction.....	8
2.4.1. Travail 2a : Comptes.....	8
2.4.2. Travail 2b : Journal.....	8
3. Ventes de marchandises avec réduction commerciale et financière.....	9
3.1. Document.....	9
3.2. Remarques.....	9
3.3. Annexes.....	9
3.3.1. Annexe 3a : Comptes.....	9
3.3.2. Annexe 3b : Journal.....	10
3.4. Correction.....	10
3.4.1. Travail 3a : Comptes.....	10
3.4.2. Travail 3b : Journal.....	10

4. Facture avec emballages non récupérables.	11
4.1. Document.	11
4.2. Remarques.	11
4.3. Annexes.	11
4.3.1. Annexe 4a : Comptes.....	11
4.3.2. Annexe 4b : Journal.	12
4.4. Correction.	12
4.4.1. Travail 4a : Comptes.....	12
4.4.2. Travail 4b : Journal.	12
5. Facture avec emballages récupérables consignés.....	13
5.1. Document.	13
5.2. Remarques.	13
5.3. Annexes.	13
5.3.1. Annexe 5a : Comptes.....	13
5.3.2. Annexe 5b : Journal.	14
5.4. Correction.	14
5.4.1. Travail 5a : Comptes.....	14
5.4.2. Travail 5b : Journal.	14
6. Facture avec frais accessoires (port).	15
6.1. Document.	15
6.2. Remarques.	15
6.3. Annexes.	15
6.3.1. Annexe 6a : Comptes.....	15
6.3.2. Annexe 6b : Journal.	16
6.4. Correction.	16
6.4.1. Travail 6a : Comptes.....	16
6.4.2. Travail 6b : Journal.	16
7. Ventes de marchandises à l'exportation (hors U.E.).....	17
7.1. Document.	17
7.2. Remarques.	17
7.3. Annexes.	17
7.3.1. Annexe 7a : Comptes.....	17
7.3.2. Annexe 7b : Journal.	18
7.4. Correction.	18
7.4.1. Travail 7a : Comptes.....	18
7.4.2. Travail 7b : Journal.	18
8. Livraisons intracommunautaires de produits finis.....	19
8.1. Document.	19
8.2. Remarques.	19
8.3. Annexes.	19
8.3.1. Annexe 8a : Comptes.....	19
8.3.2. Annexe 8b : Journal.	20
8.4. Correction.	20
8.4.1. Travail 8a : Comptes.....	20
8.4.2. Travail 8b : Journal.	20

9. Ventes de marchandises avec avance ou acompte.....	21
9.1. Document.	21
9.2. Remarques.	21
9.3. Annexes.	22
9.3.1. Annexe 9a : Comptes.....	22
9.3.2. Annexe 9b : Journal.	23
9.4. Correction.	23
9.4.1. Travail 9a : Comptes.....	23
9.4.2. Travail 9b : Journal.	24
SYNTHESE.	25

CAS PRATIQUE – Présentation.

L'entreprise **VOGUE** réalise diverses activités :

- **commerciales** (du négoce),
- **industrielles** (des fabrications),
- **services** (des prestations).

Employé au service « **comptabilité** » vous devez traiter les factures de ventes envoyées ce jour à différents clients :

1. Ventes de prestations de services.
2. Ventes de produits finis avec réduction commerciale.
3. Ventes de marchandises avec réduction commerciale et financière.
4. Facture avec emballages non récupérables.
5. Facture avec emballages récupérables consignés.
6. Facture avec frais accessoires (port).
7. Ventes de marchandises à l'exportation (hors U.E.).
8. Livraisons intracommunautaires de produits finis.
9. Ventes de marchandises avec avance ou acompte.

TRAVAIL A FAIRE :

1°) Imputez les montants des factures de doit ci-après (1 à 9) dans les comptes de l'entreprise VOGUE.

2°) Enregistrez-les dans le journal (journal des ventes).

1. Ventes de prestations de services.

1.1. Document.

VOGUE	
FV159	DOIT
	MARC
	01-10-N
Transports de biens	2 160,00
TVA à 19,6 %	423,36
Net à payer	2 583,36
Par chèque	

1.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une vente de prestations de services pour le montant hors taxes,
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public).

1.3. Annexes.

1.3.1. Annexe 1a : Comptes.

1.3.2. Annexe 1b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client MARC Facture de doit n° FV159		
Totaux					

1.4. Correction.

1.4.1. Travail 1a : Comptes.

411		706		44571	
Clients		Prestations de services		TVA collectée	
2 583,36			2 160,00		423,36
Solde débiteur 2 583,36 €		Solde créditeur 2 160,00 €		Solde créditeur 423,36 €	

1.4.2. Travail 1b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client MARC	2 583,36	
	706	Prestations de services	Facture de doit n°		2 160,00
	44571	TVA collectée	FV159		423,36
Totaux				2 583,36	2 583,36

2. Ventes de produits finis avec réduction commerciale.

2.1. Document.

VOGUE	
FV160	DOIT LAURE 01-10-N
Produits finis	6 200,00
Remise 10 %	620,00
Net commercial	5 580,00
TVA à 19,6 %	1 093,68
Net à payer	6 673,68
En fin de mois	

2.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une vente de produits finis pour le montant HT net commercial,
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public).

2.3. Annexes.

2.3.1. Annexe 2a : Comptes.

2.3.2. Annexe 2b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client LAURE Facture de doit n° FV160		
Totaux					

2.4. Correction.

2.4.1. Travail 2a : Comptes.

411		701		44571	
Clients		Ventes de produits finis		TVA collectée	
6 673,68			5 580,00		1 093,68
Solde débiteur 6 673,68 €		Solde créditeur 5 580,00 €		Solde créditeur 1 093,68 €	

2.4.2. Travail 2b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client LAURE	6 673,68	
	701	Ventes de produits finis	Facture de doit n°		5 580,00
	44571	TVA collectée	FV160		1 093,68
Totaux				6 673,68	6 673,68

3. Ventes de marchandises avec réduction commerciale et financière.

3.1. Document.

VOGUE	
FV161	DOIT JOINEL 01-10-N
Marchandise A	1 360,00
Marchandise B	1 400,00
Marchandise C	1 600,00
Brut HT	4 360,00
Remise 5 %	218,00
Net commercial	4 142,00
Escompte 2 %	82,84
Net financier	4 059,16
TVA à 19,6 %	795,59
Net à payer	4 854,75
Par virement bancaire	

3.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une réduction financière accordée (escompte inconditionnel),
- une vente de marchandises pour le montant HT net commercial,
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public) calculée sur la base du montant net financier HT.

3.3. Annexes.

3.3.1. Annexe 3a : Comptes.

3.3.2. Annexe 3b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client JOINEL Facture de doit n° FV161		
Totaux					

3.4. Correction.

3.4.1. Travail 3a : Comptes.

411	665	707
Clients	Escomptes accordés	Ventes de marchandises
4 854,75	82,84	4 142,00
Solde débiteur 4 854,75 €	Solde débiteur 82,84 €	Solde créditeur 4 142,00 €
44571		
TVA collectée		
795,59		
Solde créditeur 795,59 €		

3.4.2. Travail 3b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client JOINEL	4 854,75	
	665	Escomptes accordés	Facture de doit n°	82,84	
	707	Ventes de marchandises	FV161		4 142,00
	44571	TVA collectée			795,59
Totaux				4 937,59	4 937,59

4. Facture avec emballages non récupérables.

4.1. Document.

VOGUE	
FV162	DOIT
	MARCEL
	01-10-N
Marchandise X	3 500,00
Marchandise Y	2 730,00
Emballages perdus	460,00
Total HT	6 690,00
TVA à 19,6 %	1 311,24
Net à payer	8 001,24
Escompte de 2 % en cas de paiement sous huitaine	

4.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une vente de marchandises pour le montant total HT (incluant la valeur des emballages perdus facturés),
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public) calculée sur la base du montant total HT.

Par ailleurs, l'escompte est conditionnel. Le client peut en bénéficier si son règlement intervient dans les huit jours suivant la facture. Dans l'immédiat, il n'est donc pas comptabilisé.

4.3. Annexes.

4.3.1. Annexe 4a : Comptes.

4.3.2. Annexe 4b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client MARCEL Facture de doit n° FV162		
Totaux					

4.4. Correction.

4.4.1. Travail 4a : Comptes.

411		707		44571	
Clients		Ventes de marchandises		TVA collectée	
8 001,24			6 690,00		1 311,24
Solde débiteur 8 001,24 €		Solde créditeur 6 690,00 €		Solde créditeur 1 311,24 €	

4.4.2. Travail 4b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client MARCEL	8 001,24	
	707	Ventes de marchandises	Facture de doit n°		6 690,00
	44571	TVA collectée	FV162		1 311,24
Totaux				8 001,24	8 001,24

5. Facture avec emballages récupérables consignés.

5.1. Document.

VOGUE	
FV163	DOIT PAUL 01-10-N
Marchandise M	2 500,00
Marchandise N	1 500,00
Total HT	4 000,00
Remise 10 %	400,00
Net commercial	3 600,00
TVA à 19,6 %	705,60
Net TTC	4 305,60
Emballages consignés	900,00
Net à payer	5 205,60
En fin de mois	

5.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une vente de marchandises pour le montant HT net commercial,
- une dette envers le client conditionnée par le retour des emballages consignés,
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public) calculée sur la base du montant net commercial HT.

5.3. Annexes.

5.3.1. Annexe 5a : Comptes.

5.3.2. Annexe 5b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client PAUL Facture de doit n° FV163		
Totaux					

5.4. Correction.

5.4.1. Travail 5a : Comptes.

411	707	44571
Clients	Ventes de marchandises	TVA collectée
5 205,60	3 600,00	705,60
Solde débiteur 5 205,60 €	Solde créditeur 3 600,00 €	Solde créditeur 705,60 €
4196		
Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés		
900,00		
Solde créditeur 900,00 €		

5.4.2. Travail 5b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client PAUL	5 205,60	
	707	Ventes de marchandises	Facture de doit n°		3 600,00
	44571	TVA collectée	FV163		705,60
	4196	Clients - Dettes pour emballages et matériels consignés			900,00
Totaux				5 205,60	5 205,60

6. Facture avec frais accessoires (port).

6.1. Document.

VOGUE	
FV164	DOIT RODOR 01-10-N
Marchandise D	9 600,00
Marchandise E	8 000,00
Total brut	17 600,00
Port forfaitaire	1 400,00
Total HT	19 000,00
TVA à 19,6 %	3 724,00
Net à payer	22 724,00
Escompte de 2 % « net de taxe » en cas de paiement sous huitaine	

6.2. Remarques.

La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant TTC de la vente,
- une vente de marchandises pour le montant HT,
- un produit d'activités annexes lié à des frais de port (forfaitaires) HT,
- une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public) calculée sur la base du montant total HT (incluant les frais de port facturés).

Par ailleurs, l'escompte est conditionnel. Le client peut en bénéficier si son règlement intervient dans les huit jours suivant la facture. Dans l'immédiat, il n'est donc pas comptabilisé.

6.3. Annexes.

6.3.1. Annexe 6a : Comptes.

6.3.2. Annexe 6b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client RODOR Facture de doit n° FV164		
Totaux					

6.4. Correction.

6.4.1. Travail 6a : Comptes.

411	707	7085
Clients	Ventes de marchandises	Ports et frais accessoires facturés
22 724,00	17 600,00	1 400,00
Solde débiteur 22 724,00 €	Solde créditeur 17 600,00 €	Solde créditeur 1 400,00 €
44571		
TVA collectée		
3 724,00		
Solde créditeur 3 724,00 €		

6.4.2. Travail 6b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client RODOR	22 724,00	
	707	Ventes de marchandises	Facture de doit n°		17 600,00
	7085	Ports et frais accessoires facturés	FV164		1 400,00
	44571	TVA collectée			3 724,00
Totaux				22 724,00	22 724,00

7. Ventes de marchandises à l'exportation (hors U.E.).

7.1. Document.

VOGUE	
FV165	DOIT KAMI Tokyo 01-10-N
Marchandise V	13 000,00
Marchandise W	12 000,00
Net à payer	25 000,00

7.2. Remarques.

Les exportations étant exonérées de TVA, la comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant HT de la vente,
- une vente de marchandises pour le montant HT.

7.3. Annexes.

7.3.1. Annexe 7a : Comptes.

7.3.2. Annexe 7b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client KAMI Facture de doit n° FV165		
Totaux					

7.4. Correction.

7.4.1. Travail 7a : Comptes.

411		707			
Clients		Ventes de marchandises			
25 000,00			25 000,00		
Solde débiteur 25 000,00 €		Solde créditeur 25 000,00 €			

7.4.2. Travail 7b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client KAMI	25 000,00	
	707	Ventes de marchandises	Facture de doit n° FV165		25 000,00
Totaux				25 000,00	25 000,00

8. Livraisons intracommunautaires de produits finis.

8.1. Document.

VOGUE	
FV166	DOIT GONZALES Madrid 01-10-N
Produits finis P	50 000,00
Produits finis R	30 000,00
Total brut	80 000,00
Remise 20 %	16 000,00
Net commercial 1	64 000,00
Remise 10 %	6 400,00
Net commercial 2	57 600,00
Net à payer	57 600,00

8.2. Remarques.

Les exportations à destination de pays membres de l'Union Européenne sont exonérées de TVA. La comptabilisation doit avoir pour effet de constater :

- une créance sur le client pour le montant HT de la vente,
- une vente de produits finis pour le montant HT net commercial.

8.3. Annexes.

8.3.1. Annexe 8a : Comptes.

8.3.2. Annexe 8b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client GONZALES Facture de doit n° FV166		
Totaux					

8.4. Correction.

8.4.1. Travail 8a : Comptes.

411		701			
Clients		Ventes de produits finis			
57 600,00			57 600,00		
Solde débiteur 57 600,00 €		Solde créditeur 57 600,00 €			

8.4.2. Travail 8b : Journal.

Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
01-10-N	411	Clients	Client GONZALES	57 600,00	
	701	Ventes de produits finis	Facture de doit n° FV166		57 600,00
Totaux				57 600,00	57 600,00

9. Ventes de marchandises avec avance ou acompte.

9.1. Document.

VOGUE	
FV196	DOIT HEREIL 01-10-N
Marchandises S	10 000,00
Marchandises T	5 000,00
Total brut	15 000,00
TVA à 19,6 %	2 940,00
Net TTC	17 940,00
Avance reçue le 15-09-N	2 000,00
Net à payer	15 940,00
au 25-10-N par chèque bancaire	

9.2. Remarques.

La comptabilisation doit se faire en trois temps :

- Comptabilisation de l'acompte reçu :
 - constat de l'augmentation de l'avoir en banque,
 - constat d'une dette envers le client tant que l'opération commerciale n'est pas terminée.
- Comptabilisation de la facture :
 - constat d'une créance sur le client :
 - pour le montant TTC total si l'acompte est régularisé lors de l'encaissement du solde,
 - pour le montant TTC net d'acompte si celui-ci est régularisé dès la facturation.
 - constat d'une annulation de dette envers le client liée à l'acompte si celui-ci est régularisé dès la facturation,
 - constat d'une vente de marchandises pour le montant total HT,
 - constat d'une TVA collectée à reverser (dette envers le Trésor Public) calculée sur la base du montant total HT.
- Comptabilisation du solde reçu :
 - constat de l'augmentation de l'avoir en banque,
 - constat d'une annulation de dette envers le client liée à l'acompte si celui-ci est régularisé lors du versement du solde,
 - constat de l'annulation de la créance sur le client :
 - pour le montant TTC total si l'acompte est régularisé lors de l'encaissement du solde,
 - pour le montant TTC net d'acompte si celui-ci est régularisé dès la facturation.

9.3. Annexes.

9.3.1. Annexe 9a : Comptes.

SOLUTION 1 : " Solde de l'avance à la date de réception de la facture"					

SOLUTION 2 : " Solde de l'avance au moment du paiement du solde"					

9.3.2. Annexe 9b : Journal.

SOLUTION 1 : " Solde de l'avance à la date de réception de la facture"					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client HEREIL Chèque d'acompte n°		
			Client HEREIL Facture de doit n° FV196		
			Client HEREIL Chèque de solde n°		
Totaux					
SOLUTION 2 : " Solde de l'avance au moment du paiement du solde"					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Client HEREIL Chèque d'acompte n°		
			Client HEREIL Facture de doit n° FV196		
			Client HEREIL Chèque de solde n°		
Totaux					

9.4. Correction.

9.4.1. Travail 9a : Comptes.

SOLUTION 1 : " Solde de l'avance à la date de réception de la facture"					
512		4191		707	
Banques		Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes		Ventes de marchandises	
2 000,00		2 000,00	2 000,00		15 000,00
15 940,00					
Solde débiteur				Solde créditeur	
17 940,00 €				15 000,00 €	
44571		411			
TVA collectée		Clients			
	2 940,00	15 940,00	15 940,00		
Solde créditeur					
2 940,00 €					

SOLUTION 2: " Solde de l'avance au moment du paiement du solde"					
512		4191		707	
Banques		Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes		Ventes de marchandises	
2 000,00		2 000,00	2 000,00		15 000,00
15 940,00					
Solde débiteur				Solde créditeur	
17 940,00 €				15 000,00 €	
44571		411			
TVA collectée		Clients			
	2 940,00	17 940,00	17 940,00		
Solde créditeur					
2 940,00 €					

9.4.2. Travail 9b : Journal.

SOLUTION 1 : " Solde de l'avance à la date de réception de la facture"					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
15-09-N	512	Banques	Client HEREIL	2 000,00	
	4191	Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	Chèque d'acompte n°		2 000,00
01-10-N	411	Clients	Client HEREIL	15 940,00	
	4191	Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	Facture de doit n° FV196	2 000,00	
	707	Ventes de marchandises			15 000,00
	44571	TVA collectée			2 940,00
25-10-N	512	Banques	Client HEREIL	15 940,00	
	411	Clients	Chèque de solde n°		15 940,00
Totaux				35 880,00	35 880,00
SOLUTION 2: " Solde de l'avance au moment du paiement du solde"					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
15-09-N	512	Banques	Client HEREIL	2 000,00	
	4191	Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	Chèque d'acompte n°		2 000,00
01-10-N	411	Clients	Client HEREIL	17 940,00	
	707	Ventes de marchandises	Facture de doit n° FV196		15 000,00
	44571	TVA collectée			2 940,00
25-10-N	512	Banques	Client HEREIL	15 940,00	
	4191	Clients - Avances et acomptes reçus sur commandes	Chèque de solde n°	2 000,00	
	411	Clients			17 940,00
Totaux				37 880,00	37 880,00

SYNTHESE.

VENTES aux clients d'après les factures adressées Dans la comptabilité du FOURNISSEUR ou vendeur						
DOIT	701 706 707	7085 Port facturés	665 Esc. accordés	44571 TVA collectée	4196 Emballages consignés	411 Clients
BRUT						
- Remise(s)						
= NET COMMERCIAL	●					
+ Port facturé		●				
- Escompte			●			
= NET FINANCIER						
+ TVA				●		
= NET TTC						
Emballages consignés					●	
NET A PAYER						●